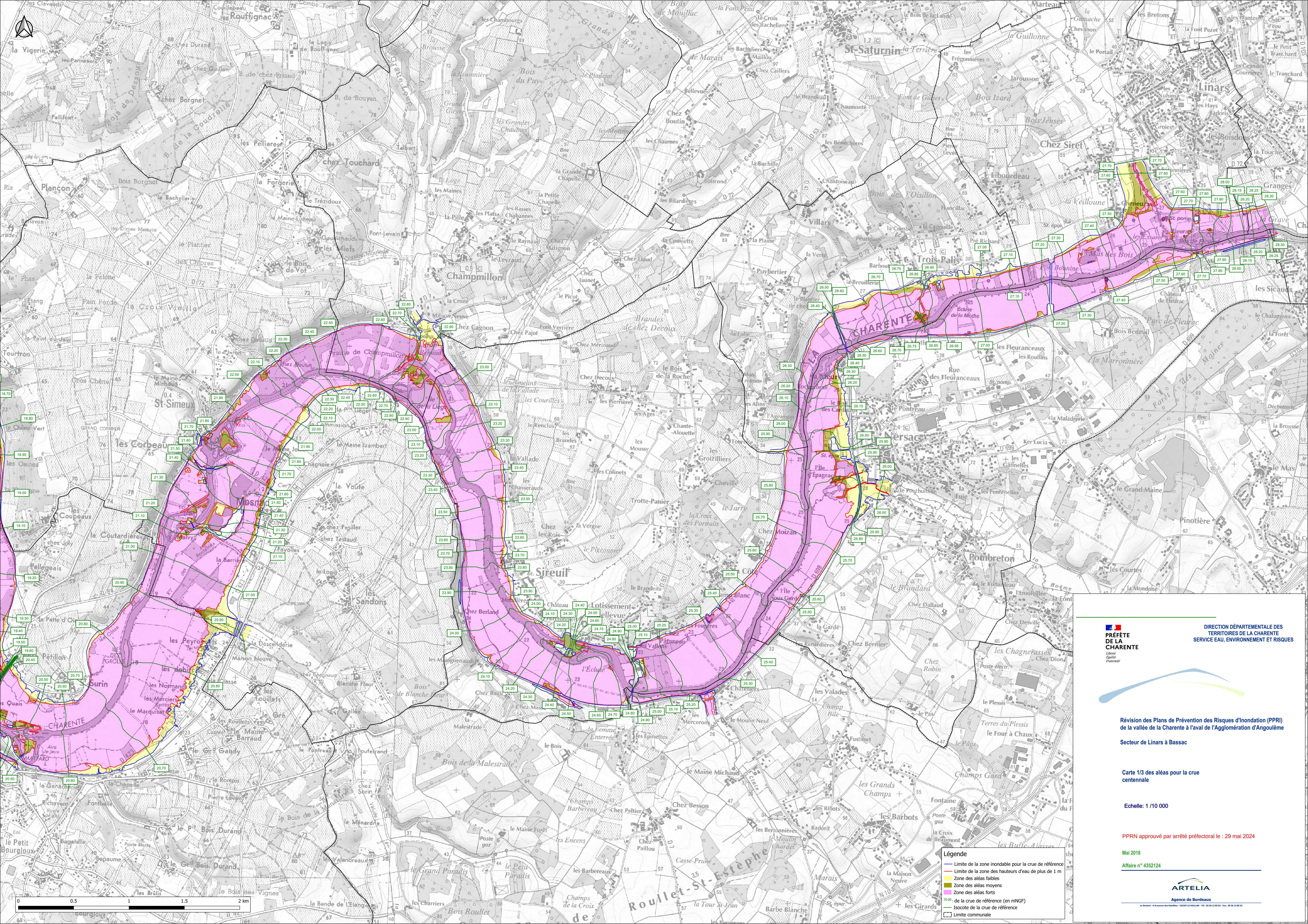




**Révision des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
de la vallée de la Charente à l'aval de l'Agglomération d'Angoulême**
Secteur de Linars à Bassac

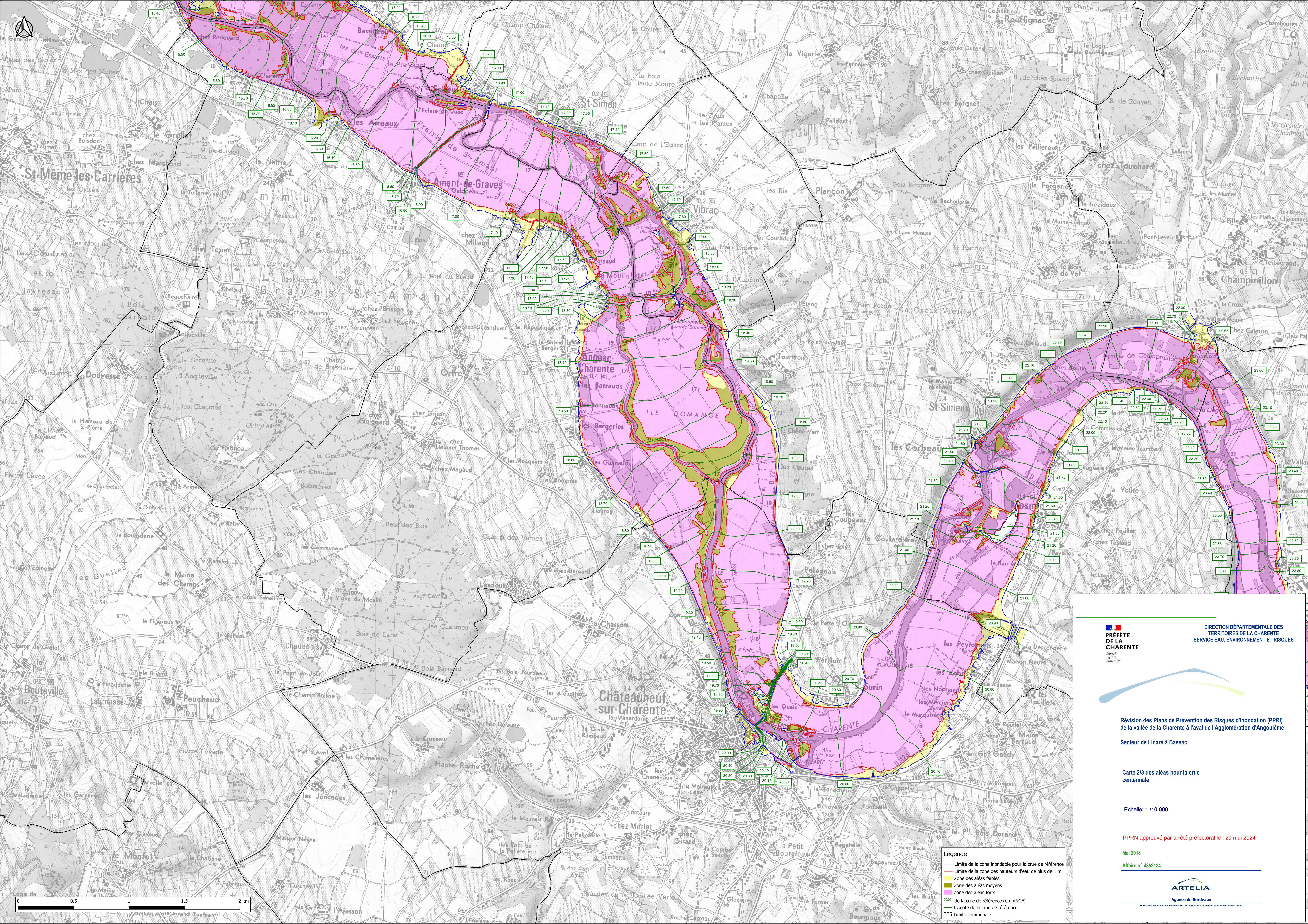
Carte 1/3 des aléas pour la crue
centennale

Echelle: 1 / 10 000

PPRN approuvé par arrêté préfectoral le : 29 mai 2024

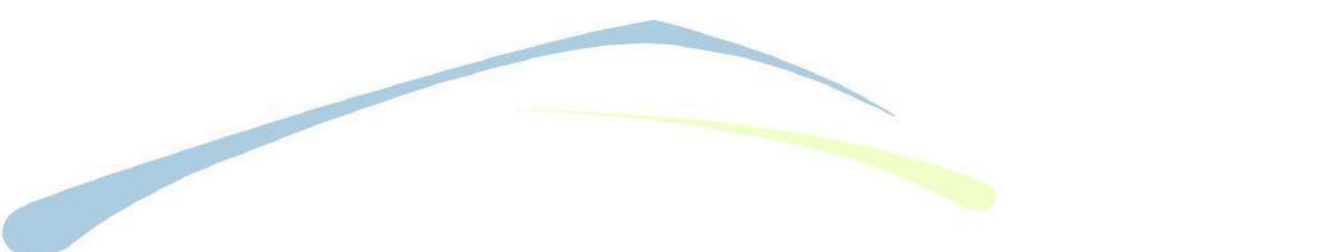
Mai 2018

Affaire n° 4352124



 **PRÉFÈTE DE LA CHARENTE**
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CHARENTE
SERVICE EAU, ENVIRONNEMENT ET RISQUES



Révision des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la vallée de la Charente à l'aval de l'Agglomération d'Angoulême

Secteur de Linars à Bassac

Carte 2/3 des aléas pour la crue centennale

Echelle: 1 / 10 000

PPRN approuvé par arrêté préfectoral le : 29 mai 2024

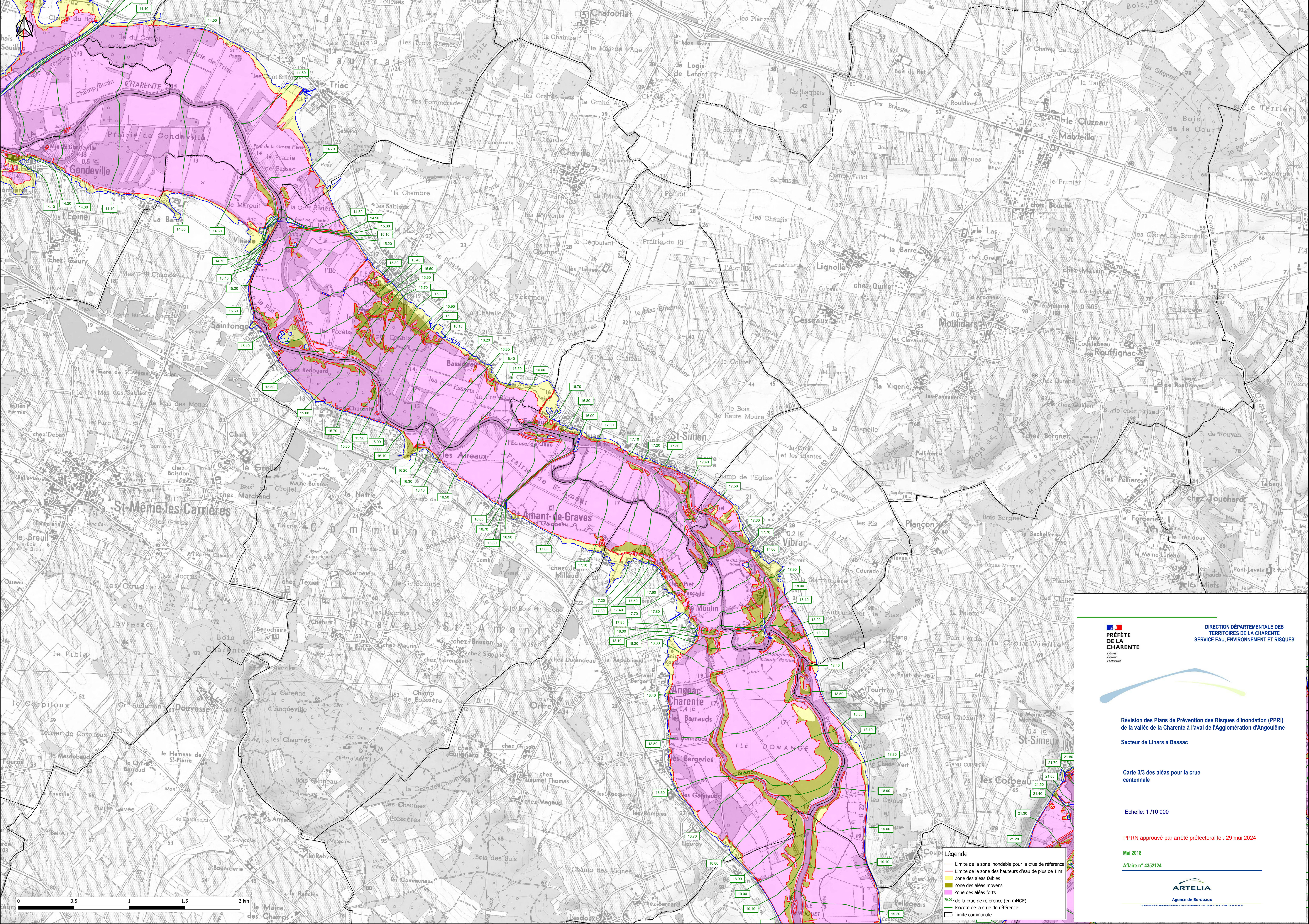
Mai 2018

Affaire n° 4352124

ARTELIA

Agence de Bordeaux
Le Secteur : 8 Avenue des Séviers - 33100 LE MAILLAN - Tél : 05 56 13 80 82 - Fax : 05 56 13 80 83

- Légende**
- Limite de la zone inondable pour la crue de référence
 - Limite de la zone des hauteurs d'eau de plus de 1 m
 - Zone des aléas faibles
 - Zone des aléas moyens
 - Zone des aléas forts
 - de la crue de référence (en mNGF)
 - Isocte de la crue de référence
 - Limite communale



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE LA CHARENTE
SERVICE EAU, ENVIRONNEMENT ET RISQUES



Révision des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
de la vallée de la Charente à l'aval de l'Agglomération d'Angoulême

Secteur de Linars à Bassac

Carte 3/3 des aléas pour la crue
centennale

Echelle: 1/10 000

PPRN approuvé par arrêté préfectoral le : 29 mai 2024

Mai 2018

Affaire n° 4352124

ARTELIA

Agence de Bordeaux

Le Service : 8-9 avenue des Salines - 33007 LE HAILLAN - Tél : 05 56 12 00 00 - Fax : 05 56 12 00 01

Légende

- Limite de la zone inondable pour la crue de référence
- Limite de la zone des hauteurs d'eau de plus de 1 m
- Zone des aléas faibles
- Zone des aléas moyens
- Zone des aléas forts
- de la crue de référence (en mNGF)
- Isocote de la crue de référence
- Limite communale